

---

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 14 janvier 2022

**Conseillers présents** : Mmes GARD Nicole, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, PERCEVAULT Fabrice

**Excusés** : MM MICHELET Jean-Pierre (procuration à ANGELINI Jacques), NICOLET Luc (procuration LOUCHE Alain).

**Absente** : Mme MAURY Sandra

**Secrétaire de séance** : M GARD Patrick

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 16h12.

**Le Compte Rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.**

 **AEP : Signature de la prolongation du contrat de mandat avec la Communauté des Communes de Cévennes au Mont Lozère**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise M le Maire, maître d'ouvrage pour le projet structurant pour la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable permettant l'amélioration des milieux aquatiques à signer une prolongation du contrat de mandat avec M le Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

 **Travaux SDEE :**

**- Etude devis de mise en place de prises électriques sur l'éclairage public de la place du village :**

Le SDEE propose un devis d'un montant de 1 160.40 € TTC pour l'installation de 5 prises électriques sur la place village.

Le devis est accepté à l'unanimité par délibération.

**- Plan de financement mise aux normes de l'éclairage public**

Coût Total	Participation PNC	Participation SDEE	Contrats T	Part Communale
12 056.60	4 054.54	4 732.92	857.82	2 411.32
100.00 %	33.63 %	39.26 %	7.11 %	20.00 %

Le plan de financement est accepté à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal.

- **Enfouissement des réseaux électriques du Mazel**

Le SDEE propose un devis de 19 274.00 € HT avec une participation de 11 960.00 €. La participation à charge de la Commune est de 7 314.00 €.

Le devis est accepté par délibération à l'unanimité.

 **Demande de financement et étude du devis pour l'achat d'une estrade**

Un devis pour une construction de 5m sur 3m a été demandé. Une subvention va être déposée au GAL.

 **Demandes de DETR 2022 et plan de financement de chaque projet**

Un seul projet fera l'objet d'une demande de DETR en 2022 : Rénovation thermique de bâtiment public ancien (achat et travaux de la maison Michelet).


Plan de financement :

Coût Total	DETR	Département	Part Communale
110 746.42	66 447.85	22 149.29	22 149.28
100.00 %	60.00 %	20.00 %	20.00 %

Le Conseil municipal décide par délibération de déposer ce dossier de demande de DETR 2022 et accepte le plan de financement proposé.

 **Demande d'indemnisation suite au cambriolage des garages communaux**

Le Conseil Municipal autorise M le Maire A. LOUCHE à représenter la Commune de Saint Martin de Boubaux lors de l'audience du 17 janvier 2022. M le Maire est mandaté pour déposer une demande d'indemnisation de 2 000.00 € en réparation des dommages subit par la Commune et pour demander le remboursement des frais engagés pour renouveler le matériel et pour réparer le portail endommagé lors de l'effraction.

 **Remplacement du matériel du restaurant**

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé d'un montant de 779.00 € HT et demande à ce qu'il soit déduit de la caution de la précédente gérante Mme Tirefort.

 **Bassin de Poullassargues**

Un échange de vues a lieu sur la question de la réhabilitation du système d'arrosage de Mme Robert sur le bassin DFCI de Poullassargues. Une rencontre entre les différentes parties est proposée.

 **Questions diverses :**

- Le plan de financement de la phase n°2 de la Cure (école)  
Confirmation de la subvention du Gal d'un montant de 17 000.00 €  
Une demande de subvention dans le cadre des contrats territoriaux va être déposée pour un montant de 22 640.00 €.
- Evocation de la future gestion du réseau AEP via une application en ligne.

La séance est levée à 18h30